

### **33 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Pôle des Tilleuls à Besançon - Signature d'un avenant n° 3**

*Mme l'Adjointe THIEBAUT, Rapporteur :*

#### **I - Contexte**

Le Conseil Municipal du 22 mars 2012 a approuvé le programme de restructuration du Pôle des Tilleuls à Besançon. Une procédure a été engagée pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Ainsi le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet a été notifié le 18 décembre 2012 au Cabinet SCP Malcotti-Roussey pour un montant de forfait provisoire de 530 000 € HT.

L'exigence sur les performances thermiques de la MJC a été augmentée, une étude complémentaire a été nécessaire pour atteindre le niveau Effilogis - niveau Performance (avenants 1 et 2) :

- L'avenant n° 1 avait pour objet de prendre en compte une mission complémentaire d'étude thermique avec un objectif de performance BBC sur les bâtiments réhabilités (MJC et Bâtiment Sud) au stade APS. Le montant de cet avenant n° 1 est de 2 120 € HT.

- L'avenant n° 2 a pris en compte une mission complémentaire d'étude thermique avec un objectif d'atteindre le niveau «performance Effilogis» sur les bâtiments réhabilités (MJC et Bâtiment Sud) au stade APD. Le montant de cet avenant n° 2 est de 11 428 € HT fixant le nouveau montant de rémunération à 543 548 € HT.

#### **II - Avenant n° 3**

Aujourd'hui, les travaux de la médiathèque sont terminés.

Une nouvelle répartition des tranches de travaux a été décidée à la Municipalité du 4 mai 2015. Les travaux constituant la suite de la restructuration du pôle seront lancés en une seule consultation comprenant :

- une tranche ferme (phase 1 : travaux de la salle polyvalente, phase 2 : travaux de la MJC)
- une tranche conditionnelle : travaux du bâtiment Sud.

Le présent avenant a donc pour objet de fixer :

- le montant prévisionnel des travaux ainsi que le forfait définitif de la maîtrise d'œuvre, conformément au marché initial pour l'ensemble des tranches.
- la nouvelle répartition des honoraires en fonction du nouveau phasage des travaux décidé par le maître d'ouvrage.

Le projet d'avenant comporte le détail des calculs.

Ainsi le nouveau montant de la rémunération s'élève à 579 993,31 € HT.

Le montant du présent avenant correspondant à cet ajustement est de 49 993,31 € HT soit 59 991,98 € TTC (TVA à 20 %). Cet avenant ajouté aux 2 précédents entraîne une augmentation de 9,43 % par rapport au montant total du marché.

La CAO du 12 février 2016 a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Pôle des Tilleuls à Besançon avec le cabinet d'architecture SCP Malcotti-Roussey d'un montant de 49 993,31 € HT soit 59 991,98 € TTC.

«**M. LE MAIRE** : On signe un avenant qui ne suscite pas de réactions, il est donc adopté. 2 abstentions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

*Récépissé préfectoral du 11 avril 2016.*